

LIV

ATALANTE

CESSON

298 Logements

ZAC VIA SILVA - ILOT C1

BELLE FONTAINE - LOT E2

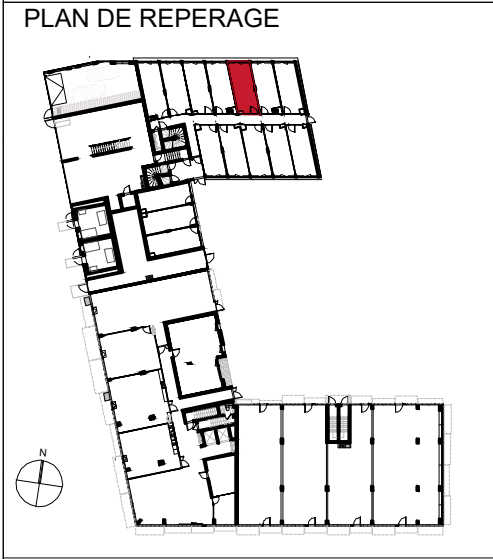
35 510 CESSON SEVIGNE

APP ^T N°	NIVEAU	TYPE
011	RdC	T1

Logement Accessible	☐
Logement Evolutif	☒
TMA (Travaux Modificatif Acquéreur)	☐

SURFACES HABITABLES	
Logement	15.58 m²
Salle d'eau + WC	3.32 m²
TOTAL	18,90 m²

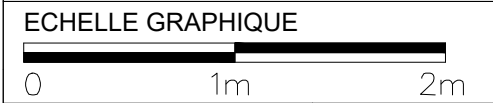
SURFACES ANNEXES



Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessités pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence maximale de 5% par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible. Le calepinage (rythme, découpes) des revêtements extérieurs est purement indicatif, de même que l'implantation des végétaux. Les positionnements des émetteurs de chaleur (radiateurs ...) sont susceptible d'évoluer.

Dans les cuisines, les indications tels que LL, LV, frigo, évier, sont représentées pour illustrer l'existence d'attentes eaux usées, eau potable, électricité permettant l'implantation ultérieure des ces équipements, dont l'emplacement n'est fourni qu'à titre indicatif. La fourniture des éléments mobiliers (lits, etc..) et de l'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due.

Les hauteurs sous plafond sont données hors épaisseur, de revêtement de sol de finition.



2A

25 avenue du général de Gaulle
35131 Chartres de Bretagne

Plan établi le :

17/06/26

LEGENDE

Gaine

Tableau électrique

Espaces de manoeuvre obligatoire PMR (personnes à mobilité réduite)

VR - Volet Roulant

PL - Placard aménagé

E - Evier

C - Cuisson

R - Réfrigérateur sous plan de travail

Faux-plafonds - soffites - retombées de poutres

Fenêtre fixe avec allège pleine

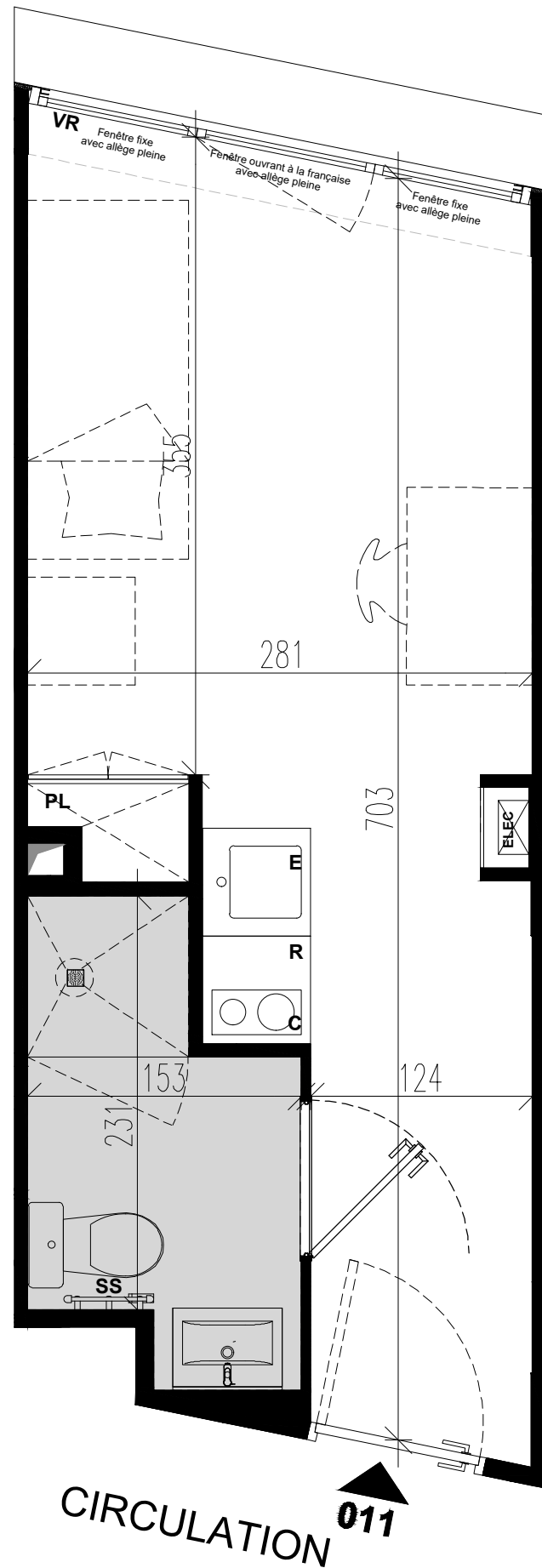
Fenêtre ouvrant à la française avec allège pleine

Fenêtre fixe avec allège pleine

Hauteur sous plafond : 2,50m environ, hors zones avec faux-plafond repérées sur le plan et hauteur réduites sous poutres ou soffites.

LOGEMENT
012

LOGEMENT
010



SAS

BELLE FONTAINE

1 rue Geneviève De Gaulle-Anthonioz
35 200 RENNES

